

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 22 février 2010 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES À DÉLIBÉRATION

1. Soutien de la Ville de Valognes aux sinistrés d'Haïti - subvention exceptionnelle.

Sur proposition du Maire et après examen par la Municipalité lors de sa réunion du 8 février, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE** d'apporter son soutien financier aux sinistrés d'Haïti en allouant une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 € à verser au Centre de Crise du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes.

2. Regroupement des installations sportives au stade Georges Pillet - acquisition foncière.

En vue du regroupement des équipements sportifs de plein air au stade Georges Pillet, des négociations ont été engagées avec Monsieur Louis DUFOUR, propriétaire des terrains contigus.

Un accord pour l'acquisition de 25.000 m² environ a été trouvé sur la base de 3 € le m², prix net vendeur et un compromis a été signé en ce sens en l'étude de Maître THOREL, Notaire à Valognes.

Sur avis de sa Commission Sport - Infrastructures sportives réunie le 27 janvier 2010, le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 1 abstention, **CONFIRME** cette acquisition selon les conditions négociées.

3. Plan Local d'Urbanisme - approbation des modifications simplifiées.

Suite à la mise à disposition du public, en Mairie du 4 janvier au 3 février, des dossiers de modifications simplifiées du Plan Local d'Urbanisme, aucune remarque n'ayant été consignée sur les registres, l'Assemblée Communale, sur avis de sa Commission Environnement - Cadre du Vie - Urbanisme réunie le 16 février 2010, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** les modifications simplifiées ci-après :

- * Modification simplifiée n°1 - Modification du zonage correspondant à une rectification d'une erreur matérielle ;
- * Modification simplifiée n°2 - Annexion au dossier du PLU, d'une servitude communale sur l'ensemble des canalisations AEP/EU/EP.

4. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2010.

L'année budgétaire est rythmée par plusieurs étapes qui concrétisent l'expression de la politique municipale. Le budget est l'outil essentiel qui conditionne la réalisation d'un programme d'actions pour la Collectivité. Le Débat d'Orientation Budgétaire est la première étape de ce cycle.

Institué par la loi du 6 Février 1992, obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget. Son contenu n'est pas précisé dans les textes.

Les autres étapes de la vie budgétaire communale sont :

- Le budget primitif qui en découle et qui traduira les orientations du débat.
- Les décisions modificatives, qui interviennent en cours d'exercice et permettent d'opérer les ajustements par rapport au budget primitif, en fonction des aléas de la vie de la cité (recettes et dépenses).
- Le compte administratif, qui arrête les comptes de l'année précédente, et son pendant, le compte de gestion du Trésorier, Receveur Municipal.

C'est un moment privilégié, avant la discussion du budget en lui-même, pour aborder la politique proposée par l'équipe municipale, pour tracer les grandes lignes des actions à mener sur l'année, et dégager, dans une perspective pluriannuelle, les orientations pour les exercices suivants.

C'est l'occasion pour l'assemblée,

- de s'informer sur la conjoncture économique en général, et de prendre connaissance des éléments de la loi de finances qui ont une incidence directe ou indirecte pour les collectivités locales en général et pour les communes en particulier,
- d'évaluer la situation financière de la collectivité.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel, il n'y a pas de vote. Il fait néanmoins l'objet d'une délibération pour le contrôle de légalité. L'objectif est d'échanger sur les priorités à retenir en investissement, et aussi sur la politique à mener en fonctionnement, notamment en ce qui concerne la fiscalité, en tenant compte des données économiques connues au jour du débat.

Ce débat est un acte éminemment politique, il préfigure les priorités qui seront affinées et retenues dans le Budget Primitif.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **PREND ACTE** des principales orientations budgétaires pour l'exercice 2010.

5. Tarifications, conventions, contrats.

Sur avis favorable de ses différentes Commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'application de tarifs, à la passation et au renouvellement des conventions et contrats suivants :

Tarifications

- Vente de photos aériennes réalisées par la Société Images In Air et exposées dans le hall de la Mairie, au prix unitaire de 10 €.

Dossier examiné par la Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme fixée le 16 février 2010 :

- Mise à disposition à titre précaire et révocable des herbages communaux à des exploitants agricoles moyennant le versement d'une redevance calculée en fonction de la qualité du terrain.

Conventions et contrats

Dossiers examinés par la Commission Culture - Patrimoine le 4 février 2010 :

- ✓ **Passation de conventions et de contrats pour l'Hôtel-Dieu, dans le cadre de la saison culturelle :**
 - Contrat de cession avec l'association MADRUGADA, pour un spectacle intitulé « les lunettes roses » donné par Danièle COMPÈRE le 12 février 2010 à 20 h 45 - salle Paul Eluard - coût du spectacle : 1.000 €, auxquels s'ajoutent les frais de restauration.
 - Contrat de cession de prestation artistique avec l'association Jazz à roulettes pour un concert donné par le camion Jazz avec Nicolas Dary en invité, le 26 mars 2010 à 20 h 45 à l'Hôtel-Dieu - coût du spectacle : 1.800 €, auxquels s'ajoutent les frais de restauration.
 - Convention de partenariat avec le Fonds Régional d'Art Contemporain, pour une exposition de photographies, intitulée « l'abstraction dans tous ses états », du 1^{er} au 31 mars 2010 - galerie Marie Laurencin.
 - Convention de partenariat avec l'association Balkans-Transit pour :
 - une représentation donnée par le chœur « The Youth Female Choir » dans le cadre du 6^{ème} printemps balkanique, le 8 avril 2010 à 20 h 45 à l'église Saint-Malo - coût de la prestation : 1.000 €, auxquels s'ajoutent les frais de restauration et d'hébergement ;

- une exposition photographique de Tristan Jeanne-Valès au mois d'avril 2010 dans la galerie Marie Laurencin ;

- une rencontre littéraire sur le thème « Bienvenue à Babel, les langues dans les Balkans » le 9 avril 2010 à la Bibliothèque municipale.

✓ **Passation de contrats pour la Bibliothèque Municipale, dans le cadre de la saison culturelle :**

- Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle petite enfance, intitulé « Saisons » avec la Compagnie AZARA le 18 mars 2010 à l'Hôtel-Dieu. La première séance, réservée aux enfants de la crèche « Les Câlinoux » aura lieu à 9 h 30, la seconde, réservée aux jeunes lecteurs de la Bibliothèque municipale aura lieu à 15 h 30 - coût : 870 €, auxquels s'ajoutent les frais de restauration.
- Contrat de prestation avec Monsieur Frédéric STEHR pour une rencontre avec les élèves des écoles maternelles et primaires Alexis de Tocqueville et du Quesnay les 10, 11 et 12 mai 2010 à l'Hôtel-Dieu, ainsi qu'une rencontre-dédicace le 11 mai à 17 h 15 à la Bibliothèque municipale - coût : 914 €, auxquels s'ajoutent les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et d'AGESSA.

Dossiers examinés par la Commission Jeunesse - Temps Libre - Vie Associative le 8 février 2010 :

- Opération Ticket Temps Libre - vacances de février - convention avec l'association PEP ART pour l'organisation d'un stage d'initiation à la sculpture pour 10 enfants âgés de 10 à 14 ans, programmé les 24, 25 et 26 février à l'Hôtel-Dieu - coût global : 537 €.
- Organisation d'un centre aéré - convention de mise à disposition à titre gracieux de deux salles d'activités de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) à l'association « L'Amicale Laïque » du 3 au 31 juillet 2010.

Dossier examiné par la Commission Enseignement - Education - Aide à la réussite scolaire le 18 janvier 2010 :

- Renouvellement de la convention tripartite pour la mise à disposition tous les mercredis matin, de la salle de motricité de l'école maternelle Alexis de Tocqueville à l'association « Les P'tiots », pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Valognes, le 23 février 2010

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN